

Développer le travail en journée



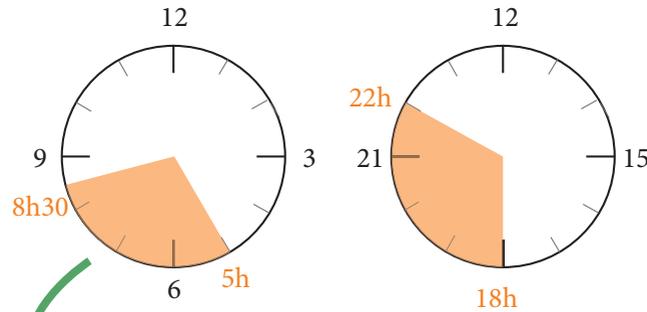
Métiers de la propreté Travail en journée



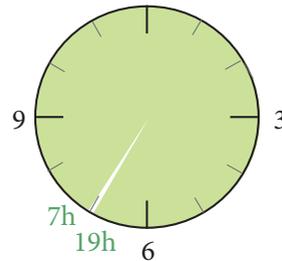
Une démarche collective
de développement durable

C'est modifier les horaires de travail

Avant : Horaires décalés et fractionnés



Après : horaires compatibles
avec une vie sociale équilibrée



C'est évoluer vers la co-activité

Passer de la réalisation des prestations de propreté en horaires décalés (hors de la présence des occupants) à une situation de co-activité en horaires de journée, c'est faire évoluer en profondeur :

- la relation usager / prestataire
- les conditions de travail et de vie des salariés

C'est apporter une valeur ajoutée économique, sociale, environnementale pour :

Le client

- Qualité accrue du service rendu
- Amélioration des relations humaines
- Sécurisation de l'accès aux locaux
- Prise en compte des besoins spécifiques
- Limitation des temps d'éclairage des locaux...

Le salarié

- Amélioration des conditions de travail (continuité d'horaires, augmentation du temps de travail, travail en équipe)
- Valorisation du métier
- Usage possible des transports en commun
- Meilleure articulation vie professionnelle / vie personnelle

La profession

- Valorisation de l'image des métiers de la propreté
- Augmentation de l'attractivité et fidélisation du personnel
- Possibilité d'enrichir les prestations par l'intégration de nouveaux services (distribution de courrier, aménagement de salles...)

Le territoire

- Amélioration de la cohésion sociale
- Meilleur usage des transports en commun
- Optimisation des consommations d'énergie

Objectif : 7h - 19h

Un groupe territorial pilote

Un groupe territorial réunissant des donneurs d'ordre et des entreprises de propreté pilote cette démarche sur le territoire.



Par la mise en commun de leurs réflexions et pratiques, les membres de ce groupe ont contribué à élaborer une charte, des outils et une méthode pour proposer et accompagner les donneurs d'ordre comme les entreprises de propreté désireuses de se lancer dans la démarche.

Contacts

FEP Ouest
Jacqueline Gueit
02 99 26 10 90
fep-ouest@orange.fr



Meif
Véronique Faucheu
02 99 86 64 64
v.faucheu@agglo-rennesmetropole.fr



Rejoignez-nous

Engagez-vous en signant la charte pour le développement des prestations de propreté en journée.

Charte pour le développement des prestations de propreté en journée.

Action concrète de responsabilité sociale et d'intégration sociétale d'une profession, la réalisation des prestations de propreté en journée vise à diminuer le travail à temps partiel subi, les horaires fractionnés et alléger les contraintes pour les salariés majoritairement féminins. Au delà de l'acte technique, un acte de service aux occupants en journée participe à la revalorisation d'un métier et donc à terme en favorise son attractivité. Sa mise en place modifie en profondeur le regard des occupants/clients sur des professionnels à part entière. La démarche génère également une évolution vers une responsabilité environnementale partagée et permet une meilleure maîtrise des coûts associés.

Pour toutes ces raisons, la réalisation de prestations de propreté en journée s'intègre de fait dans une politique de développement durable faisant des acteurs d'aujourd'hui et de demain (les agents de propreté, le prestataire, le donneur d'ordre et ses salariés) les gagnants de cette évolution.

Nous,

nous engageons en signant cette Charte, dans une démarche de promotion et de mise en oeuvre d'une organisation favorisant le temps de travail en continu des agents de propreté ainsi que la réalisation de la prestation sur la journée.

Les principes qui guident cet engagement et notre action sont :

- 1/ La mise en place d'une démarche concertée et transparente, associant l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels les agents de propreté.
- 2/ La recherche de propositions satisfaisant l'ensemble des parties prenantes
- 3/ La mise en place progressive et concertée des changements d'organisations de façon à ne mettre aucune des parties concernées en difficulté.
- 4/ L'attention portée au suivi, à l'évaluation des résultats et des effets
- 5/ Une communication sur notre action visant à fédérer autour du principe et à élargir la démarche.

Nous adhérons au comité de suivi de la Charte, et nous engageons à lui rendre compte régulièrement de l'avancement de la démarche au sein de notre entité.

Charte signée à Rennes le

Pour le groupe territorial pilote

Pour :

Bruno COEURDRAY
Président de la FEP Ouest



www.fep.com
www.meif-bassinrennes.fr
www.fare.asso.fr

A l'image de donneurs d'ordre et d'entreprises qui se sont fortement impliqués sur les territoires rennais et nantais,

nous sommes tous concernés :

Entreprises de propreté, collectivités
Donneurs d'ordre publics et privés

et ce sont

+ de 12 000 salarié-e-s

qui pourront bénéficier de ces améliorations

Source : Gref 2010, chiffres Ile-et-Vilaine



S'engager dans une démarche de développement des prestations de propreté en journée, c'est s'engager dans un acte concret de responsabilité sociale, dans une perspective de développement durable